

Maisons/Pôles de Santé pluriprofessionnels

6 février 2016

Au début du projet de Maison de santé
- **Point sur la démarche et les aides**

- **Quelques étapes :**
 - Former /intégrer un groupe de professionnels de soins primaires (association)
 - Identifier votre territoire de santé et rencontrer la collectivité territoriale (élus, services)
 - Identifier les besoins de votre territoire de santé
 - Réfléchir à votre projet de santé
 - Rencontrer le référent MSP de la DT ARS
- Durée moyenne entre l'idée de projet et l'ouverture :
2 à 3 ans !

Quelques recommandations pratiques

- Prendre son temps - Se faire accompagner : DT ARS, facilitateurs FémasIF
- Faire du lien avec les élus/ collectivités locales – institutions (ARS....)
- Les 6 cubes du montage

Une
équipe

Diag de
territoire

Projet de santé

Éléments
juridiques

Éléments
financiers

Les locaux

Former/ intégrer un groupe de professionnels de soins primaires (association)



Objectif : créer une **dynamique de groupe** !

- Identifier le **leader** du projet (pièce principale de l'édifice)
- Identifier les professionnels concernés (rencontres personnelles)
- **Mobiliser** les professionnels de santé (beaucoup d'énergie et de temps) .
- Faire exprimer les **attentes/motivations** de chacun
- **Donner du sens** au projet en respectant les valeurs de chacun

Dans le temps de la réflexion

-> vérifier que le projet est possible

Pour l'ARS = « l'étude d'opportunité »

Les choses à faire par les porteurs

- Rencontrer les professionnels de santé du territoire et les autres acteurs
- Rencontrer les partenaires potentiels : Ville, DT ARS, CG (aides potentielles)
- Constituer une association des professionnels de santé intéressés par le projet
- Travailler sur un diagnostic de territoire



Dans le temps de la réflexion focus sur le diagnostic

Les éléments à recueillir (trame de l'ARS)

- **Données relatives à la population du territoire étudié**
 - Evolutions démographiques et structure de la population par tranche d'âge
 - Caractéristiques socio-économiques (couverture sociale, secteur d'emploi...)
 - caractéristiques de précarité (taux de CMU-c et AME...)
 - Besoins de santé (pathologies chroniques prégnantes, taux d'ALD, niveau de prévention...)
- **Données relatives à l'offre de soins du territoire**
 - Offre libérale et centres de santé
 - Offre hospitalière publique et privée
 - PMI et médico-sociale

A replacer dans une perspective à 3 à 5 ans



Dans le temps de la réflexion – focus sur le diagnostic

Où recueillir ces informations?

Services municipaux ou d'agglomération de votre territoire - Ateliers Santé Ville
Vos riaps...

Des sites internet sur la démographie médicale et les principaux indicateurs santé -> voir sur le [site FémasIF](#)

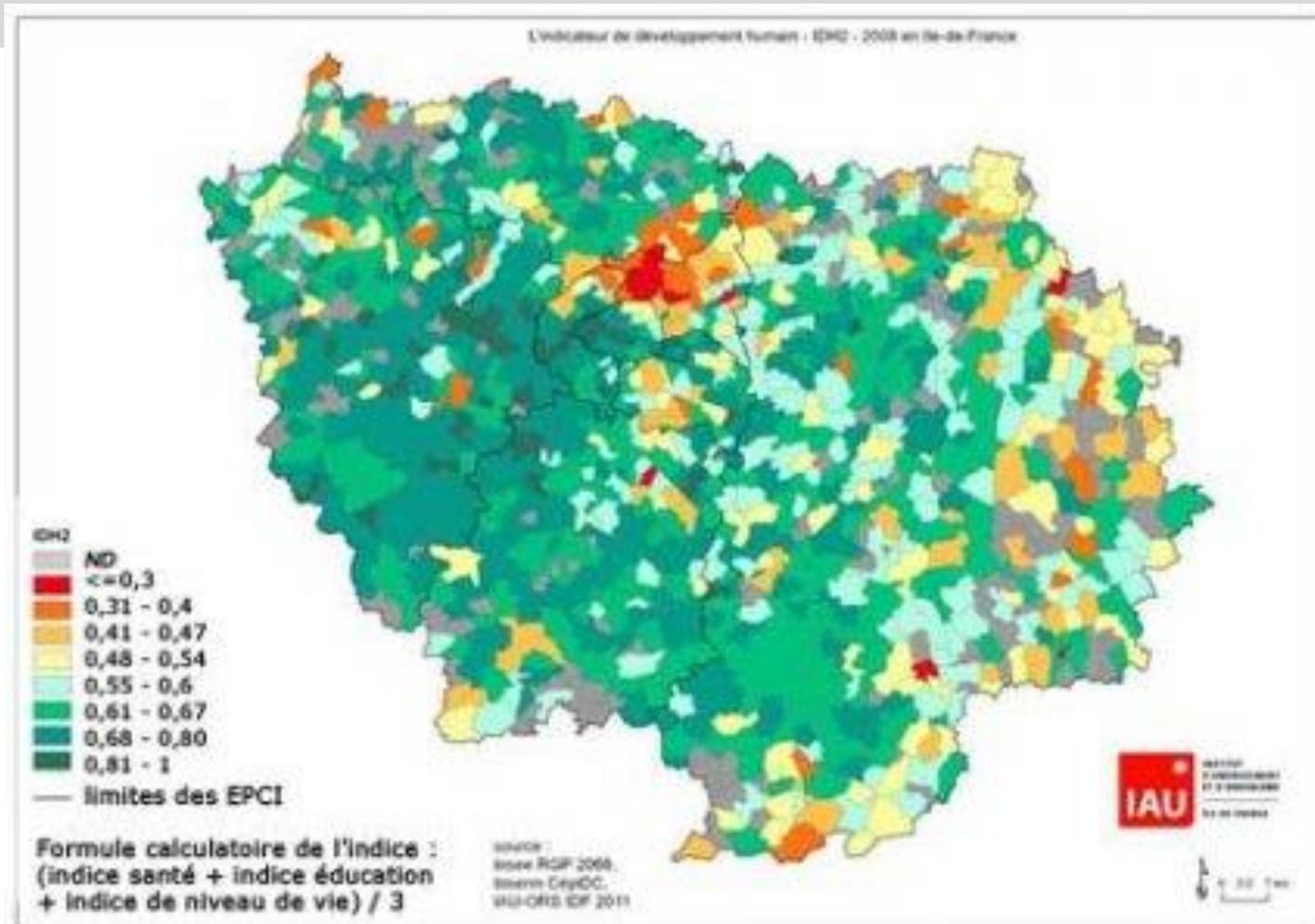
Caractériser votre territoire

2 éléments fondamentaux qui vont déterminer vos possibilités d'accès à des financements:

-> **le zonage du SROS** : [site fémasif](#) - nouveau zonage avril 15 (+ 30% de territoires)

-> les territoires en **IDH2 faible** (santé, éducation, niveau de vie): [La liste](#)

IDH2



Réfléchir à votre projet de santé

Le projet de soins = mode de réponse aux demande de soins de la population

- modalités de la réponse aux demandes de soins programmés et non programmés
- modalités de prise en charge des maladies chroniques
- organisation de la prévention et du dépistage
- participation à des réseaux existants, etc...

Le projet professionnel = organisation du travail.

- gestion des données
- protocoles pluridisciplinaires
- éducation thérapeutique
- maîtrise de stage / formation
- coordination avec les autres professionnels du sanitaire et du social environnants

Dans le montage – l'ARS



L'étude de faisabilité < 35k€

Via un cabinet d'études choisi par l'équipe du projet

L'aide au démarrage



**Enveloppe globale par projet de 75k€
100k€ pour les zones déficitaires / fragiles**

Focus sur l'étude de faisabilité



-> Aide possible d'un cabinet d'études

choix de l'équipe, liste d'organismes de l'ARS – liste de 10 [ici](#)



Bien cibler sa demande et les produits attendus

-> Demande au comité FIR (3 ou 4 par an)

Avec le devis du prestataire retenu

Max 35 k€

Focus sur l'étude de faisabilité



A la fin de l'étude de faisabilité l'équipe doit pouvoir présenter

-> un **diagnostic territorial** précis

-> le **projet de santé finalisé**

Avec notamment : les modalités précises de coordination, continuité des soins (y compris un protocole), partage des informations au sein de l'équipe (choix du logiciel...), les modalités d'accueil de stagiaires, la formation , les liens avec le territoire, l'accessibilité financière

-> le **projet organisationnel**

Qui ; le projet économique: budget de fonctionnement de la MSP, clés de répartition des charges ; La(les) structure(s) juridique(s); les modalités de gouvernance

Focus sur l'étude de faisabilité

-> Les critères pour déposer une demande

- Association créée
- Dans le dossier de demande:
 - présentation d'éléments diagnostics
 - pre-projet de santé (axes, continuité, coordination, santé pub, environnement, stagiaires...),
 - informations sur les locaux pour les MSP (adresse, plans, financements)
- Présentation de devis de prestataires a minima et explication du choix
- Rencontre des porteurs avec le référent MSP de la DT ARS

L'aide au démarrage de l'ARS

-> Montants

75 k€ (ou 100k€) — la part du cabinet sur l'étude de faisabilité

-> Financements

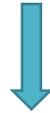
- **Système d'information partagé et coordonné:** aide à l'acquisition d'un logiciel (labellisé Asip-Santé obligation [liste](#)), formation à son utilisation, parc informatique
- **Equipement collectif:** matériel médical et/ou paramédical, matériel collectif, mobilier et équipement des espaces communs
- **Organisation administrative :** « aide ponctuelle » de financement de poste d'agent administratif pour la gestion administrative, l'organisation interne et les relations à l'environnement (partenariats, institutions...)



L'aide au démarrage de l'ARS

Procédures de demandes

Soit équipe passée par l'étude de faisabilité



Simple courrier de demande à l'ARS avec devis de la phase

Décision interne de l'ARS:
réunion de restitution (bilan de la phase de faisabilité, « viabilité économique »)

L'aide au démarrage de l'ARS

Soit équipe qui demande directement l'aide au démarrage



Passage en comité FIR
critères pour déposer une demande

- **Association créée**
- **Dans le dossier de demande:**
 - L'équipe, la structure juridique, le projet immobilier, le projet économique, le projet professionnel, le projet de santé, le SI
- **Les devis**
- **Rencontre préalable des porteurs** avec le référent MSP de la **DT ARS**

Dans le temps du montage – Le CRIF



-> Des financements d'investissements

Acquisition foncière, construction, travaux / réhabilitations, mobiliers

-> Les critères

Eligibilité liée au territoire: zone fragile et/ou IDH2 faible

Et pratique du 1/3 payant et du secteur 1

-> Les formes éligibles

Collectivités territoriales, associations, formes sociétaires (+ compliqué)

-> Les montants maximum

50% du budget global, sur factures

★ Attention aux délais - dossiers déposés 3 mois avant la commission en 2015:

- ASIP (dont cahier des charges sur les syst informatiques)

<http://esante.gouv.fr>

- HAS dont les aides à l'élaboration de protocoles pluriprofessionnels

<http://www.has-sante.fr>

- FFMPS

(informations sur les évolutions réglementaires, les fédérations régionales, les ENMR ...)

<http://www.ffmps.fr>

- FemasIF

<http://www.femasif.fr>

- ARS IDF (infos sur les installations de professionnels)

PAPS <http://www.iledefrance.paps.sante.fr/S-installer-en-exercice-coordo.140318.0.html>

Vos questions ?

